Nom de l'entreprise : Leeman Design (nom commercial Ralpine Design).

Adresse du siège social : Rue de la Baillive 5, 1205, Genève.

IDE : CHE-339.886.960

Tél : 0041 762654668

E-mail : [rob.leeman@ralpinedesign.com](mailto:rob.leeman@ralpinedesign.com)

Web : [www.ralpinedesign.com](http://www.ralpinedesign.com)

Contact principal de la société M. Rob Leeman

1 Prix - Leeman Design n'est pas une société enregistrée à la TVA et ne peut pas facturer la TVA. Sauf indication contraire dans la proposition, la TVA incluse sur les biens achetés pour réaliser le travail est incluse et sera facturée au client dans les coûts de la facture de Ralpine Design.

1.1 Sauf indication contraire dans la proposition, les frais supplémentaires encourus pour la réalisation des travaux seront facturés en sus, sous réserve de l'approbation préalable de ces dépenses par le client.

2 Délai et mode de paiement- Le paiement est dû dans les 30 jours suivant la date figurant sur la facture. Les paiements sont effectués par virement bancaire sur le compte dont les coordonnées figurent sur la facture. Si les travaux à effectuer dans le cadre du contrat ne sont pas terminés dans un délai d'un mois, Ralpine Design est en droit de rendre un compte à la fin de chaque mois pendant lequel les travaux sont entrepris. Si le paiement de toute somme due en vertu du présent contrat est retardé par le client, Ralpine Design est en droit de facturer des intérêts au taux de 8% par mois sur le montant du paiement retardé pour la période du retard. Une fois qu'un devis final pour le travail rendu a été accepté par écrit par le client, Ralpine Design émettra une facture pour le dépôt initial. Les acomptes initiaux couvrent les frais de consultation de conception et l'achat des matériaux pour commencer la construction. Le paiement final n'aura lieu qu'une fois la pièce livrée ou installée.

3 Confidentialité - Toutes les informations communiquées par le client en rapport avec le travail seront traitées par Ralpine Design comme strictement confidentielles et ces informations ne seront pas portées à la connaissance de toute personne autre que celle qui est nécessairement impliquée dans le travail. Les informations ne seront pas utilisées autrement que pour l'exécution des travaux. Les obligations de la présente clause 3 ne s'appliquent pas aux informations qui (a) étaient connues de Ralpine Design avant d'être communiquées par le client ; ou (b) sont accessibles au public ou le deviennent sans que Ralpine Design ait agi ou omis de le faire ; ou (c) que Ralpine Design est tenu de divulguer par ordre d'un tribunal compétent.

4 Publication - Ni Ralpine Design ni le client ne pourront utiliser le nom de l'autre dans tout matériel publicitaire ni publier quoi que ce soit en rapport avec le travail sans l'autorisation écrite préalable de l'autre (cette autorisation ne devant pas être refusée sans raison).

5 Clause de non-responsabilité, responsabilité - Ralpine Design s'engage à faire preuve d'une attention et d'une compétence raisonnables pour garantir l'exactitude des conseils, des informations, des propositions de design et des éléments fournis par Ralpine Design en rapport avec le travail.

5.1 Le client reconnaît que le travail de développement de la conception et les solutions de conception subséquentes sont en grande partie non testés mais donnés sur la base de l'expérience et de la compréhension des contraintes au mieux de nos connaissances mais peuvent nécessiter une révision. Bien que nous fassions tout notre possible pour assurer l'entière satisfaction du client, nous sommes légalement tenus de déclarer que Ralpine Design ne garantit pas que le développement et les solutions de conception avant l'installation d'un meuble sur mesure produiront des résultats satisfaisants ou attendus par le client.

5.2 La garantie contenue dans la clause remplace toutes les autres conditions et garanties, expresses ou implicites par la loi, le droit commun ou autre, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions implicites d'adéquation à l'usage ou de qualité marchande de tout article produit à la suite de ce contrat, autres que celles qui ne peuvent être légalement exclues. Les limitations contenues dans cette clause s'étendent à tout agent ou agents de Ralpine Design et sont faites pour et au nom de cet agent ou de ces agents.

5.3 En ce qui concerne les travaux, Ralpine Design garantit qu'il n'y a pas de violation de droits de tiers, quels qu'ils soient, dont Ralpine Design sait qu'ils existent ou sont en cours à la date du présent contrat et garantit par la présente qu'elle prendra des mesures raisonnables pour s'assurer qu'aucune violation n'a lieu.

6 Risques - Sauf indication contraire dans la proposition de conception et le devis initial, le prix des marchandises et/ou des travaux s'entendent départ usine et, en tant que tels, les marchandises sont aux risques et périls du client à partir du moment où elles quittent les locaux des fournisseurs, des fabricants tiers ou des sous-traitants, c'est-à-dire au moment de la livraison.

6.1 Si Ralpine Design livre les produits dans les locaux du client ou ailleurs selon les instructions du client, les produits sont aux risques et périls du client à partir du moment de la livraison comme indiqué dans ce paragraphe.

7 Entrepreneurs tiers - Ralpine Design n'est pas responsable de la construction de ses produits par des tiers ou des sous-traitants. Toute responsabilité incombe au fabricant ou au sous-traitant et le client accepte que tout problème lié à la construction incombe au fabricant tiers choisi par Ralpine Design en son nom.

8 Livraison - Ralpine Design s'efforcera de respecter toute date d'envoi ou de livraison des biens ou d'achèvement des travaux, ces dates ne constituant que des déclarations d'attentes et n'étant pas contraignantes. Le temps n'est pas une condition essentielle. Le fait de ne pas expédier ou livrer les marchandises ou de ne pas achever les travaux à cette date ou à ces dates ne constitue pas une rupture de contrat et le client n'a pas le droit de considérer le contrat comme étant ainsi répudié, de le résilier ou de réclamer une indemnisation pour ce manquement ou pour toute perte ou tout dommage consécutif qui en découle.

8.1 Si une livraison accélérée de biens ou de services est convenue et qu'elle nécessite des heures supplémentaires ou d'autres coûts additionnels, un supplément pourra être facturé en plus de celui indiqué dans le présent contrat.

8.2 Si les travaux sont suspendus à la demande du client ou retardés par sa faute pendant une période de trente jours ou plus, Ralpine Design aura droit, dans ce cas, au paiement des travaux déjà effectués et des matériaux spécifiquement achetés dans le cadre de ce contrat.

8.3 Force Majeure - Si Ralpine Design est empêché de fournir tout ou partie des produits ou d'achever les travaux en raison de circonstances indépendantes de sa volonté, y compris (sans que cela soit limitatif) l'obtention de main-d'œuvre, de matériaux ou de fournitures, un cas de force majeure, une guerre, une grève, Le contrat peut être annulé ou modifié, mais Ralpine Design n'est pas responsable envers le client des pertes ou dommages directs ou indirects (y compris le manque à gagner) subis par le client en conséquence.

9 Réserve de propriété - Les biens ou les rapports faisant l'objet de ce contrat restent la propriété de Ralpine Design jusqu'à ce que le prix d'achat et toute autre somme due par le client à Ralpine Design aient été payés ou réglés en totalité.

9 Propriété du client - Lorsque la propriété est nécessaire pour la modification, l'utilisation comme modèle pour la reproduction ou le dimensionnement correct de nouveaux articles : Sauf si la perte ou les dommages résultent de la négligence de Ralpine Design, de ses préposés ou de ses agents, les biens fournis à Ralpine Design par le client ou en son nom seront conservés et travaillés par l'entreprise aux risques et périls du client. Ces biens peuvent être conservés par Ralpine Design à moins que le client n'en demande la restitution. Le client doit fournir des informations sur les risques susceptibles de résulter des travaux et qui ne sont pas raisonnablement connus de Ralpine Design.

9.1 Le client s'engage à prendre des mesures suffisantes pour s'assurer, dans la mesure du possible, que tout article conçu, construit ou modifié sur la base des travaux est modifié de manière à être sûr et sans risques pour la santé lorsqu'il est utilisé correctement, et en particulier, mais sans préjudice de la généralité de ce qui précède, que cet article ou ce processus est conforme à toutes les lois et réglementations pertinentes en matière de santé et de sécurité, de consommation et autres.

10 Indemnisation - Ni Ralpine Design ni ses agents ne sont responsables de toute perte ou de tout dommage qui pourrait survenir, y compris toute perte ou tout dommage indirect, spécial ou consécutif ou tout manque à gagner, en rapport avec ou découlant de ce contrat, à l'exception des pertes qui résultent directement de la négligence de Ralpine Design ou de ses agents. Dans tous les cas, les recours du client seront limités aux dommages et intérêts et en aucun cas la responsabilité de Ralpine Design ne dépassera le prix qui lui est dû en vertu de ce contrat.

10.1 Le client s'engage à indemniser et à maintenir indemne Ralpine Design et ses agents contre toute blessure (y compris le décès) de toute personne ou toute perte ou dommage de tout bien (y compris le travail), y compris toute perte indirecte, spéciale ou consécutive, ou tout manque à gagner, qui pourrait résulter d'un acte, d'un manquement ou d'une négligence du client, de ses employés ou de ses agents en conséquence de ce contrat, et contre toute réclamation, demande, procédure, dommage, coût, charge et dépense de quelque nature que ce soit en rapport avec cela ou en relation avec cela.

11 Droits d'auteur - Les droits d'auteur de tous les dessins originaux, propositions, rapports et autres écrits, que ce soit dans le cadre des travaux ou autrement, restent la propriété de Ralpine Design, mais Ralpine Design accordera au client, gratuitement, pour les applications ou le domaine d'utilisation spécifiés dans les travaux ou couverts par ceux-ci, l'utilisation de ces dessins, propositions, rapports ou autres écrits.

12 Droits de propriété intellectuelle - Sauf accord contraire entre Ralpine Design et le client, tous les droits de propriété intellectuelle sur les inventions, méthodes, procédés, techniques ou savoir-faire développés ou créés dans le cadre du travail seront dévolus à Ralpine Design, mais Ralpine Design accordera au client, pour les applications ou l'utilisation sur le terrain spécifiées dans le travail ou couvertes par celui-ci, une licence permanente et libre de redevances pour utiliser l'invention, la méthode, le procédé, la technique ou le savoir-faire développé.

13 Résiliation - Chaque partie a le droit de résilier immédiatement ce contrat par notification écrite à l'autre partie si :

13.1 L'autre partie commet une violation continue ou substantielle de l'une des dispositions du contrat et, dans le cas d'une telle violation à laquelle il est possible de remédier, ne parvient pas à y remédier dans les 30 jours suivant la réception d'une notification écrite donnant tous les détails de la violation et exigeant qu'il y soit remédié ;

13.2 Un administrateur judiciaire ou un séquestre est nommé sur tout bien ou actif de cette autre partie ;

13.3 Cette autre partie prend un arrangement volontaire avec ses créanciers ou fait l'objet d'une ordonnance d'administration ;

13.4 L'autre partie fait l'objet d'une liquidation, sauf dans le cadre d'une fusion, d'une reconstruction ou d'une autre réorganisation, et de telle sorte que Ralpine Design, à la suite de la réorganisation, accepte effectivement d'être lié par les obligations imposées à cette autre partie en vertu du présent contrat ou de les assumer ;

13.5 Des circonstances analogues à celles qui précèdent se produisent à l'égard de cette autre partie ; 13.6 Cette autre partie cesse ou menace de cesser d'exercer l'activité.

14 Droit - Le présent contrat est régi par les lois du pays ou du canton dans lequel les travaux sont effectués et est soumis à la juridiction des tribunaux compétents.

15 Intégralité de l'accord - Le présent contrat constitue l'intégralité de l'accord entre Ralpine Design et le client, à l'exclusion de tous les autres termes et conditions.

16 Communications- Toutes les communications destinées à Ralpine Design doivent être envoyées à Ralpine Design à son siège social ou par e-mail.

16.1 Toutes les communications au client seront envoyées à l'adresse figurant au verso, à moins qu'une autre adresse n'ait été notifiée par écrit à Ralpine Design.

Signature du contact principal de l'entreprise : (Robert Leeman)